

ARRETE N° 549/22 /MINESEC DU 21 NOV 2022
portant nomination de responsables dans les services centraux
du Ministère des Enseignements Secondaires.-

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services centraux du Ministère des Enseignements Secondaires :

SERVICE DE LA GESTION DES ECOLES NORMALES PUBLIQUES D'INSTITUTEURS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Chef de Service : Monsieur **VOGO ALOURA**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **786 114-W**, précédemment en service à la Direction de l'Enseignement Normal, en remplacement de Madame YAO, née TANYI MBIANYOR ENEKE Gladys, appelée à d'autres fonctions.

SERVICE DU SUIVI DE LA GESTION DES ECOLES NORMALES PRIVEES D'INSTITUTEURS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Chef de Service : Madame **TCHOUMI**, née **NGASSA KETCHATCHAM Brigitte**, Professeur des Collèges d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **594 683-V**, précédemment en service à la Direction de l'Enseignement Normal, poste vacant.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
012085	17 NOV 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE	

CELLULE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES

Chef de Cellule : Madame **YAO**, née **TANYI-MBIANYOR Gladys ENEKE**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **583 915-J**, précédent Chef de Service de la Gestion des Ecoles Normales Publiques d'Instituteurs de l'Enseignement Technique, en remplacement de Monsieur **ASSAKO Claude**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /

Yaoundé, le 21 NOV 2022

**Le Ministre des Enseignements
Secondaires,**



NALOVA LYONGA

